**REPUBLIQUE DU SENEGAL**

**Un Peuple-Un But-Une Foi**

**……..**

**MINISTERE DE L’AGRICULTURE**

**ET DE L’EQUIPEMENT RURAL**

**……..**

**PROGRAMME NATIONAL**

**D’AUTOSUFFISANCE EN RIZ**

**(PNAR)**

**Projet de Développement de la Chaine**

**de valeur riz**

**APPEL À MANIFESTATION D’INTÉRÊT**

**pour le recrutement d’un cabinet d’assistance technique pour l’Unité de Gestion du Projet de Développement de la Chaine de Valeur Riz**

*Pays : SENEGAL*

*Nom du projet : Projet de Développement de la Chaine de Valeur Riz*

Secteur : Agriculture

Services de consultant pour le recrutement d’un cabinet d’assistance technique pour l’Unité de Gestion du Projet de Développement de la Chaine de Valeur Riz

Mode de financement : Banque islamique de développement

N° de Financement : SEN1025

1.Le Gouvernement du Sénégal a reçu unfinancement de la Banque Islamique de Développement afin de couvrir le coût du Projet de développement de la Chaine de Valeur riz et a l’intention d’utiliser une partie des sommes accordées pour recruter un cabinet d’assistance technique qui aura la charge de renforcer les capacités du personnel de l’Unité de Gestion y compris celui du Ministère de l’Agriculture et de l’Equipement rural et les bénéficiaires en termes de formation. Les prestations comprennent également l’appui technique dans les domaines pour lesquels l’expertise n’est pas disponible au sein du projet.

La période de réalisation des prestations est estimée à 36 mois. Les prestations seront exécutées principalement à Dakar et dans les zones d’intervention du projet.

2.Le Coordinateur du Projet de Développement de la Chaine de Valeur Riz invite les bureaux de Consultants (« Consultants ») éligibles à manifester leur intérêt en vue de fournir les services ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir des renseignements spécifiques démontrant qu’ils sont pleinement qualifiés pour réaliser les prestations (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des conditions comparables, disponibilité de compétences adéquates parmi leur personnel, etc.).

Les critères d’établissement de la liste restreinte sont :

Le Cabinet doit être d’envergure internationale disposant d’une expertise confirmée dans l’assistance technique de projets ou programmes financés par les bailleurs de fonds (BID,BAD,BM).

La mission sera confiée à un Cabinet qui fera intervenir un personnel ayant une très bonne connaissance dans le domaine de l’agriculture avec des connaissances pertinentes dans l’aménagement de terres, la construction d’infrastructures (digues anti sel, bâtiment de stockage) et des chaines de valeur de cultures vivrières.

Le cabinet doit disposer d’une expérience générale de 15 ans dans le domaine de l’assistance de projets financés par des bailleurs et plus particulièrement :

* sur le management des organisations et des ressources humaines;
* sur la maitrise du manuel de procédures administratives, financières et comptables avec des aptitudes avérées dans le domaine de la finance islamique ;
* sur le suivi évaluation des activités de projets dans le secteur de l’agriculture et particulière dans le domaine de culture céréalière ;
* sur la passation et l’exécution des marchés financés par les bailleurs (BID, BAD, BM) ;
* sur la maitrise de la chaine de valeur riz avec l’organisation de la commercialisation et d’études de marchés, en concertation étroite avec les partenaires en appui aux filières de production.

Le cabinet est tenu de fournir le nombre de missions d’assistance techniques réalisées et les domaines couverts au cours des sept (7) dernières années.

3.Les Consultants intéressés sont invités à prendre connaissance des Clauses 1.23 et 1.24 des Directives sur l’acquisition des Services de Consultants dans le cadre des Projets financés par la Banque Islamique de Développement (les « Directives ») définissant les règles de la BIsD concernant les conflits d’intérêt.

Les Consultants peuvent s’associer avec d’autres firmes afin de renforcer leurs qualifications en indiquant clairement le type d’association, c’est-à-dire un groupement de consultants, ou une intention de sous-traitance. Dans le cas de groupement, tous les membres du groupement seront conjointement et solidairement responsables pour la totalité du contrat, en cas d’attribution.

La sélection se fera en conformité avec la méthode de sélection fondée sur la qualité et coût comme stipulée dans les Directives.

4.Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations additionnelles à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d’ouverture de bureaux indiquées : 3ième étage, sphère ministérielle Ousmane Tanor DIENG du premier arrondissement Diamniadio, Bâtiment A de 9 heures à 13 heures et 15 heures à 17 heures.

Téléphone : 00221 33 859 68 09

Courriel: **pdcvr@agriculture.gouv.sn**

Les manifestations d'intérêt sous forme écrite doivent être déposées par courrier au 6ème étage, Cellule de Passation des Marchés, Ministère de l’Agriculture et de l’Equipement rural, sphère ministérielle Ousmane Tanor DIENG, Bâtiment A, Diamniadio, au plus tard le **10** **décembre 2020**.

Projet de Développement de la Chaine de Valeur Riz À l'attention :

Monsieur WALY DIOUF, Coordonnateur du Projet

Tel: 00 221 33 859 68 09

Courriel : pdcvr@agriculture.gouv.sn

Adresse: 6ième étage, sphère ministérielle Ousmane Tanor DIENG Diamniadio, Bâtiment A.

WALY DIOUF

Coordonnateur national